

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2015 à 19 H 00

Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 30/01/15

Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 03/02/15

Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 04/02/15

Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 29/01/15

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Compte de Gestion 2014 pour le budget principal et les budgets annexes
- 2 – Corrections du Compte Administratif 2014 suite à dissolution du SIDES et intégration des résultats afférents
- 3 – Compte Administratif 2014 pour le budget principal et les budgets annexes
- 4 – Affectation des résultats de fonctionnement 2014
- 5 – Taux des impôts locaux 2015
- 6 – Vote du Budget Principal 2015 / Budgets annexes
- 7 – Archives municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-01
- 8 – Archives municipales : avenant au marché de travaux du lot 14 et application des pénalités
- 9 – Groupe scolaire M. Genest : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2012-02
- 10 – Groupe scolaire M. Genest : déclaration d'un lot infructueux
- 11 – Demande d'éligibilité à la D.E.T.R. au titre d'un programme de « grosses réparations et d'aménagement de locaux » :
 - Groupe Scolaire M. Genest
 - Halle – Maison des Associations
- 12 – Cuisine centrale et satellites : bilan de l'autorisation de programme n° 2012-01
- 13 – Patrimoine historique de la ville : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 6
- 14 – Serres municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-02
- 15 – Groupement de commandes d'électricité du SIEG 63 et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
- 16 – Groupement de commandes pour la passation d'un marché d'exploitation à performance énergétique

RESSOURCES HUMAINES

- 17 – Indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués
- 18 – Tableau des effectifs 2015 : créations de postes
- 19 – Emploi de travailleur social – maintien du poste
- 20 – Gratification des stagiaires : modification
- 21 – Comité Technique et Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail : recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- 22 – Bilan 2014 : formation des élus

INTERCOMMUNALITE

- 23 – Statuts de Riom Communauté : proposition de modification
- 24 – Schéma de mutualisation : approbation

URBANISME – CADRE DE VIE

- 25 – Golf de Riom - avenant n°1 au bail emphytéotique administratif conclu entre la commune et le Golf de Riom
- 26 – Colonie de Notre Dame de Monts : signature d'un compromis de vente avec la société TESSON IMMOBILIER
- 27 – Locaux sociaux HLM le Couriat Bâtiment L : mise à disposition au Centre Social et Culturel Espace Couriat
- 28 – 12 rue Gilbert Romme : mise à disposition de locaux communaux
- 29 – Politique foncière de la Ville : bilan annuel 2014 des acquisitions et cessions immobilières

SOCIAL

- 30 – Centres Sociaux : avenants financiers 2015
- 31 – Partenariat avec l'Amicale Laïque : convention

EDUCATION JEUNESSE

- 32 – CAF : convention Accessible 2014/2017
- 33 – Quotient familial : fixation des tranches du barème du quotient familial et modification du règlement intérieur
- 34 – Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (AARJ) : renouvellement de la convention
- 35 – Cuisine Centrale - production de repas pour la Commune de Malauzat : convention
- 36 – Fonds d'Initiatives Scolaires : Ecole élémentaire Jean Rostand

CULTURE

- 37 – Programme européen « L'Europe pour les citoyens » : demande de subvention

ADMINISTRATION GENERALE

- 38 – Société Publique Locale Semerap : représentation de la Commune au comité de contrôle analogue
- 39 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.